



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2020 DAE 217 Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 euros) subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Pour faire face à la crise économique provoquée par la crise sanitaire, le Conseil de Paris a décidé en juillet dernier de déployer un plan de soutien d'un montant de 4 millions d'euros, destiné au secteur de l'économie sociale et solidaire. Les structures de l'ESS sont en effet tout à la fois touchées par la crise (perte d'exploitation, diminution des fonds propres obérant les perspectives de développement...), et vectrices de résilience dans celle-ci.

Ces mesures de soutien peuvent être mises en œuvre sous des formes diverses en fonction de la situation de chaque structure :

- **subventions de fonctionnement pour les structures ayant subi de lourdes pertes d'exploitation, et selon le niveau de leurs fonds propres ;**
- **subventions d'investissement** destinées à financer des travaux ou des équipements nécessaires à la relance de l'activité ;
- prêts à taux zéro créé par Paris Initiative Entreprise (PIE) en partenariat avec la Ville, dont la première échéance peut être différée jusqu'à cinq ans et la durée de remboursement peut atteindre 10 ans ;
- de tout autre dispositif de financement, en partenariat avec PIE, permettant le **renforcement durable du haut de bilan** .

Je vous propose aujourd'hui d'accorder des subventions en fonctionnement et en investissement à 55 structures de l'ESS.

En fonctionnement .:

Études et chantiers Ile-de-France gère à Paris plusieurs ateliers et chantiers d'insertion (entretien des espaces verts et ateliers vélo solidaires SoliCycle) qui embauchent et forment près de 50 salariés en insertion chaque année. Toutes ses activités ont fermé durant trois mois durant la crise sanitaire et les salariés ont été

placés en chômage partiel à 100%. La structure prévoit un déficit de 127 000 euros fin 2020. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 60 000 euros.

L'entreprise d'insertion *Ares services* embauche près de 80 salariés en insertion sur des emplois de mise sous pli et colisage, de manutention ou encore de nettoyage. La crise liée à la COVID 19 a entraîné des pertes d'exploitations ainsi que des dépenses supplémentaires pour respecter les nouvelles mesures sanitaires. Ces pertes représentent 137 000 euros pour l'année 2020. Je vous propose de lui accorder une subvention de 15 000 euros.

Villette Emploi, association intermédiaire, et *Villette Emploi ETTI*, sont deux structures de l'insertion spécialisées dans le domaine culturel qui accueillent 132 salariés en insertion. La crise sanitaire a particulièrement frappé la filière et précarisé l'équilibre des structures. 500 000 euros de perte de chiffre d'affaire sont prévus cette année. Je vous demande de bien vouloir leur accorder respectivement une subvention de 70 000 euros et 25 000 euros.

Secours Emploi est une association intermédiaire spécialisée notamment dans les domaines du nettoyage, de l'aide à domicile et de l'enfance. Elle compte 334 salariés en insertion. La structure prévoit un déficit de 360 000 euros fin 2020, lié directement à la crise sanitaire. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros.

La Table de Cana est une entreprise d'insertion exerçant les activités de restauration-traiteur. Elle compte 4 sites parisiens et accueille treize salariés en insertion. La crise sanitaire a particulièrement frappé la filière : 450 000 euros de perte de chiffre d'affaire sont prévus sur l'année. Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 40 000 euros.

Travail et Vie est une structure d'insertion qui gère à la fois une entreprise d'insertion dans les métiers du bâtiment, deux chantiers d'insertion, une blanchisserie et la Ferme du Rail ainsi que le dispositif Premières Heures en partenariat avec l'association Atoll spécialisée dans le travail de rue. La structure accueille 60 salariés en insertion. Elle sollicite une aide afin de diversifier et développer ses activités supports d'insertion avec le démarrage d'une recyclerie. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros.

EBS Le Relais Nord Pas de Calais est une entreprise d'insertion dans le domaine de la collecte et la vente du textile. Elle accueille 20 salariés en insertion. Fortement touchée par la crise sanitaire avec la fermeture de sa boutique et la perte de débouchés, elle prévoit un manque à gagner de 170 000 euros. Afin de l'aider à surmonter ces difficultés financières et à relancer son activité de tri, je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 50 000 euros.

Coup d'main est une association intermédiaire œuvrant notamment dans les domaines de la logistique, des services à la personne et du nettoyage. La structure accompagne 173 salariés en insertion. La crise sanitaire a fragilisé la structure qui estime ses pertes à 100 000 euros et sollicite le soutien de la Ville. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

Réagir est une association intermédiaire œuvrant notamment dans les domaines de la logistique, du bâtiment et du nettoyage. La structure accompagne 147 salariés en insertion. La crise sanitaire a fragilisé la structure qui estime ses pertes à 200 000 euros et sollicite le soutien de la Ville. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

La Fondation Armée du Salut Centre Espoir gère un chantier d'insertion proposant trois parcours dans les domaines de la restauration, du nettoyage et de la maintenance et, de l'évènementiel. La structure accompagne 30 salariés en insertion. Cette dernière activité a été particulièrement fragilisée par la crise sanitaire : les pertes sont estimées à 80 000 euros. Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

La Fondation de l'Armée du Salut – Palais de la Femme gère un chantier d'insertion à destination des femmes réfugiées, s'appuyant sur des activités du second œuvre du bâtiment, notamment les techniques d'isolation et de construction écologiques. La structure accompagne 23 salariés en insertion. La mise à l'arrêt des chantiers a entraîné une perte estimée à 123 000 euros. Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 euros.

Altermundi est une entreprise d'insertion dans le domaine du commerce responsable. La structure accompagne 5 salariés en insertion. La crise sanitaire a entraîné la fermeture de leurs neuf boutiques parisiennes et une perte conséquente du chiffre d'affaire de la structure (400 000 euros). Je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 60 000 euros.

Citoyennes Interculturelles de Paris 20e (20e) est une association créée en 2010 qui gère une activité de restaurant et traiteur, et organise des ateliers d'alimentation et de nutrition. L'association emploie cinq femmes du quartier de Belleville Amandiers, quartier ressortissant à la politique de la ville. Cette activité permet à ces femmes peu qualifiées, ayant des difficultés d'insertion dans l'emploi, de valoriser leurs compétences et de trouver de nouveaux points d'appui dans leur vie professionnelle et personnelle. Ce restaurant a subi une très forte baisse de sa fréquentation en raison de la crise sanitaire. Ses pertes sont évaluées à 70 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

La société par actions simplifiées ESS *Ce que mes yeux ont vu* (15^e), créée en 2016, a pour objet de créer du lien social, notamment grâce à l'art et à la culture, en vue d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité. Son action permet d'une part l'accès à la culture de publics empêchés et contribue d'autre part à favoriser la mixité sociale. Cette structure a subi une très forte baisse de son activité en raison de la crise sanitaire. Ses pertes sont évaluées à 70 000. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

La Belle Empreinte (15e) est une jeune entreprise de l'économie sociale et solidaire, créée en 2019, qui développe un service à destination des marques pour les aider à faire des diagnostics sur les modes de production de leurs produits. Elle les accompagne à progresser dans leurs pratiques et à communiquer ces informations de manière claire et transparente aux consommateurs. Cette structure a subi une très forte baisse de ses perspectives d'activité en raison de la crise sanitaire. Ses pertes sont évaluées à 50 000 euros et elle sollicite le soutien

de la Ville de Paris. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 euros.

La couveuse *Astrolabe Conseil* (11e), créée en 2009, est une société coopérative de production à responsabilité limitée. Elle accompagne et conseille des porteurs de projets de création d'activité. Cette structure a subi une très forte baisse de son activité en raison de la crise sanitaire. Ses pertes sont évaluées à 40 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

L'association *L'Académie des Ruches* (20^e), créée en 2017, aide à l'émergence de projets d'innovation sociale, en particulier grâce à des programmes d'accompagnement. La crise sanitaire a conduit l'association à développer un nouveau programme qui est destiné à poursuivre l'accompagnement de Parisien.nes éloigné.e.s de l'emploi et qui repose notamment sur le déploiement et l'animation d'une plateforme en ligne. Je vous propose de lui attribuer pour cette action une subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

L'association *Projets-19* (19e) a créé, en 2009, une couveuse dénommée « EPICEAS ». Cette couveuse est dédiée aux créateur.rice.s dont les projets relèvent du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). La couveuse EPICEAS a subi une importante diminution de ses ressources, de l'ordre de 45 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

Désirée est une SAS agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) spécialisée dans la promotion de la filière horticole française. Elle gère notamment deux boutiques de fleurs françaises, l'une dans le 11eme et l'autre dans le 19eme, dont l'ouverture initialement prévue en avril a dû être retardée en juin 2020. La vente de fleur dans le secteur évènementiel, qui pesait autant que les ventes en boutiques dans le chiffre d'affaire de Désirée, a été totalement arrêté pendant le confinement et la reprise est très faible. Au total, entre mars et août 2020, l'écart entre le chiffre d'affaire prévisionnel et le réalisé est estimé à 240 000 euros. Je vous propose d'attribuer à cette structure une subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

Les Bouffesquetaires est une entreprise de l'ESS qui gère quatre lieux de restauration durable, dans le 18e, le 19e et à Montreuil. Ses approvisionnements sont à 90% bio, et il y a en moyenne 130km de distance en leurs établissements et leurs maraichers. Elle propose également des repas pour des déjeuners d'entreprises et des écoles, qui sont livrés à vélos et dans des contenants consignés. L'entreprise compte 26 salariés et un chiffre d'affaire annuel de 1,2 millions d'euros. L'activité a été totalement à l'arrêt durant le confinement, l'activité des restaurants reprend progressivement depuis mai, mais ce n'est pas de cas de la vente aux entreprises. La perte de chiffre d'affaire sur la période mars 2019 à mars 2020 est de 130 000 euros. Je vous propose d'attribuer à cette structure une subvention de fonctionnement de 30 000 euros.

Graine Ile-de-France est un réseau associatif d'éducation à l'environnement dont l'activité repose sur l'organisation d'animations et autres formations sur le terrain, principalement à destination des publics scolaires. L'association embauche six salariés, dont cinq sont encore en activité partielle. Le déficit d'exploitation 2020 est estimé à 30 000 euros. Je vous propose d'attribuer à cette structure une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

L'association *Saveurs en Partage* gère une épicerie, située dans un quartier ressortissant à la politique de la Ville au 38 Boulevard Mortier (20e), qui propose des produits bio, en circuits court et en vrac, tout en créant de l'emploi pour des femmes du quartier. L'objectifs de *Saveurs en Partage* est de rendre accessibles, à des foyers à faibles revenus, des produits alimentaires de qualité, en expérimentant notamment un système de double tarification. L'ouverture devait avoir lieu en mars 2020, mais a dû être décalée en juin. Le déficit d'exploitation 2020 est estimé à 31 000 euros. Je vous propose d'attribuer à cette structure une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

Du vert en Bocal est une épicerie bio, vrac et végétale, qui propose des produits frais, de l'épicerie sèche, des cosmétiques et des produits d'entretien issus de producteurs français et locaux, sans emballage et sans matière animale. L'épicerie, entreprise de l'ESS, est Installée au 11 rue Saint Paul (4e). Elle a ouvert fin 2019 dans un contexte difficile qui a retardé son développement : le déficit d'exploitation est estimé à 20.000 euros sur la période décembre 2019-août 2020. Je vous propose d'attribuer à cette structure une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

L'association *Veni Verdi* est spécialisée dans l'agriculture urbaine, elle fait vivre huit sites dans Paris et salarie 17 personnes. Toutes les activités tournées autour de l'accueil des publics (adultes ou enfants) ont été à l'arrêt durant la crise : temps scolaires, formation professionnelle, cohésion d'équipe, animations hors sites. Sur ces actions, la reprise, pour l'instant, est faible. Ces ressources participent au financement de l'association à hauteur de 36% en 2019. Je vous propose d'attribuer à cette structure une subvention de fonctionnement de 40 000 euros.

Oh La Vache ! est une jeune pousse de l'ESS, qui propose des séjours dans des fermes proches de Paris, pour favoriser le lien entre urbains et ruraux, et apporter un complément de revenus aux producteurs. L'année 2020 devait être celle du développement de l'activité de *Oh La Vache !*, mais 100 séjours ont dû être reportés et les nouvelles destinations n'ont pas pu être développées. Je vous propose d'attribuer à cette structure une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

Les *Accorderies*, situées en quartiers populaires, présentent des résultats positifs en matière de soutien aux plus démunis et de renforcement du lien social par la promotion de l'usage d'une monnaie temps permettant l'échange de services et l'entraide entre les habitants. Elles ont été particulièrement sollicitées pendant la période de confinement (distribution de chèques repas, mise à disposition de matériel informatique, etc.), entraînant un surcoût de charges de fonctionnement. Je vous propose d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes : 2 500 euros à l'association *Accorderie du Grand Belleville*, 1 000 euros à l'association *Accorderie Paris Sud*, 7 000 euros à l'association *Réseau des Accorderies de France*.

La Société coopérative d'intérêt collectif *France Barter*, créée en 2014, a pour objet d'agir en tant que médiateur de crédits mutuels interentreprises par la mise à disposition d'un outil informatique et par l'animation d'une communauté d'entreprises. Elle estime ses pertes d'exploitation en 2020 à hauteur de 53 000

euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

La Société par Actions Simplifiée *Rue de l'Échiquier*, créée en juillet 2004, est une maison d'édition indépendante et une librairie spécialisée sur les thèmes de l'écologie, des économies alternatives et des enjeux de société. Le secteur du livre a été durement frappé par la crise sanitaire avec une baisse de 95% du chiffre d'affaires de l'activité d'édition entre mars et mai 2020. Cette entreprise connaît un déficit de trésorerie qui limite ses marges de manœuvre pour investir dans de nouveaux projets éditoriaux. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif *Ethi'Kdo*, créée en avril 2019, a pour objet de favoriser la consommation responsable et de la rendre accessible à tous. Pour cela, elle vend une carte cadeau multi-enseignes utilisable dans des boutiques tels que les acteurs du réemploi, les commerces de proximité et sites de e-commerce de la consommation responsable. Cette carte est proposée pour être offerte à un proche mais l'est également aux CSE des entreprises pour être délivrée aux salariés. Elle contribue ainsi à orienter les consommateurs vers les entreprises de l'ESS. Cependant, la crise sanitaire a considérablement réduit les commandes de cartes éthi'Kdo. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

La Société par Actions Simplifiée *Lulu dans ma Rue* est une Entreprise d'Insertion par le travail Indépendant (EITI) proposant un service de conciergerie de quartier basé sur un réseau de huit kiosques à Paris. Elle met à disposition à environ 1 000 concierges autoentrepreneurs, dont 326 participent à un parcours d'insertion socioprofessionnelle financé par la Ville de Paris, une plateforme internet pour les mettre en relation avec des habitants pour des prestations de bricolage, de portage de courses, de ménage, etc. *Lulu dans ma Rue* perçoit des commissions pour chaque transaction réalisée. Avec le confinement instauré de mars à mai 2020, la structure a dû fermer temporairement sa plateforme en ligne, causant une baisse de son chiffre d'affaires de 80 000 euros par mois. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 140 000 euros.

L'association *A Travers Fil* (18e) gère depuis 2015 un atelier de menuiserie, lieu d'échange convivial des savoirs et savoir-faire des métiers du bois, permettant la mutualisation des moyens de production du travail du bois et d'autres matériaux de récupération. L'association, installée à Métropole 19 depuis 2019 dans le cadre de la croissance de son activité, estime ses pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire à 37.000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

La SAS de l'ESS *Co-Recyclage* (11e), créée en 2013, propose une gestion intégrée des biens – mobiliers, matériels bureautiques ou autres, matériaux – dont ses clients veulent se séparer, avec l'objectif de maximiser le réemploi de ces biens ou, si aucune solution de réemploi n'est possible, d'en permettre le recyclage. Les biens collectés sont remis en circulation auprès de particuliers, d'entreprises et d'associations, parfois à prix libre ou gratuitement (80 % des 4200 tonnes réemployées depuis le début de son activité l'ont été gratuitement). *Co-Recyclage* vend en temps normal ses prestations à de nombreuses structures du secteur culturel et de l'événementiel, et l'entreprise a donc été très touchée par la crise

sanitaire. Elle estime que son chiffre d'affaire 2020 n'atteindra que 50% de l'objectif qu'elle s'était fixée pour l'année. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

Emmaüs Alternatives (Montreuil) est une association créée en 1991. Elle est spécialisée dans l'accompagnement et l'insertion des plus démunis, qui assure la collecte de plusieurs centaines de tonnes de textile et d'objets qu'elle revalorise dans ses six boutiques parisiennes, dont une ressourcerie généraliste (Paris 2e). La structure accompagne environ 70 salariés en insertion et collecte à Paris plus de 600 tonnes de biens chaque année. L'association a dû fermer ses boutiques pendant deux mois et estime ses pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire à Paris à 46 000 euros et sollicite le soutien de la Ville. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 euros.

Emmaüs Coup de Main (Pantin) est une association créée en 1995, qui a pour but d'œuvrer à l'insertion des populations en exclusion. Elle s'est engagée avec le soutien de la Ville de Paris dans la création d'une ressourcerie située dans le quartier de la Porte de Montreuil, qui collecte chaque année près de 1000 tonnes de biens qu'elle revalorise dans ses boutiques ou dans des filières de recyclage. La structure accompagne environ 40 salariés en insertion chaque année. L'association a dû fermer ses espaces de vente pendant deux mois et estime ses pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire à Paris à 67 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 euros.

L'association *Emmaüs Défi* (19e) mène depuis 2007 une action auprès de personnes en difficulté, jeunes ou adultes, liant dispositifs d'urgence et insertion professionnelle et sociale par l'activité économique. Il s'agit d'une des plus grosses structures parisiennes du réemploi solidaire et de l'insertion par l'activité économique, partie prenante du Dispositif Premières Heures et à l'initiative du dispositif Convergence. La structure accompagne environ 200 salariés en insertion chaque année. Les parcours d'insertion d'Emmaüs Défi reposent sur des activités de collecte (plus de 1200 tonnes collectées annuellement), de reconditionnement et de vente au public de tous types d'objets collectés auprès de particuliers et professionnels. L'association a dû fermer son bric à brac et son espace de vente au 104 pendant deux mois et estime ses pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire à 100 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros.

Emmaüs La Friperie Solidaire (Alfortville) a pour objet depuis sa création en 2002 de lutter contre les injustices et les diverses formes d'exclusion, notamment par la création d'emplois et le développement d'activités solidaires autour du réemploi textile. L'association gère deux boutiques dans Paris, dans les 11e et 12e arrondissements, qui ont dû fermer deux mois et demi pendant la crise sanitaire. Elle estime ses pertes d'exploitation à 21 000 euros et sollicite le soutien de la Ville. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

Envie Trappes (Yvelines) est une entreprise d'insertion membre de la Fédération Envie, spécialisée dans la collecte, la rénovation et la vente de gros-électroménager à prix solidaire. Dans le nouveau Labo Envie du 10 rue Julien Lacroix (20e), Envie Trappes avait prévu dès 2020 de gérer un démonstrateur de vente d'appareils rénovés, avant d'y développer graduellement des activités de

maintenance à domicile et gestion de parc de machines. L'association a ainsi obtenu un conventionnement de la DIRECCTE pour la création d'un poste d'insertion à Paris et l'extension de son conventionnement dans les Yvelines pour la création de huit postes supplémentaires permettant d'approvisionner le nouveau site parisien. La crise sanitaire a retardé le chantier du Labo Envie et l'association estime ses pertes d'exploitation à 65 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros.

Extramuros (20e) gère une menuiserie solidaire ainsi qu'un atelier d'auto-réparation dans deux locaux Paris Habitat de la rue de Ménilmontant. L'association organise pour le compte de ses clients et partenaires des chantiers éducatifs destinés à des publics éloignés de l'emploi et mène des formations au travail du bois, le tout à partir de bois de réemploi. Elle estime ses pertes d'exploitation à 47 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

La Bricollette (18e) a ouvert en 2020 sa première ressourcerie au sein des Ateliers de la Goutte d'Or, au 4bis rue d'Oran, dans le 18e. Le démarrage de l'activité a pâti de la crise sanitaire et l'association estime les pertes d'exploitation de la ressourcerie à 53 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de 15 000 euros.

La Petite Rockette (11e) gère deux ressourceries, l'une dans le 11e et l'autre, qui vient d'ouvrir ses portes, dans le 12e, un café associatif et un atelier vélo. Sur ces différents sites, la structure collecte à Paris plus de 300 tonnes de biens chaque année. L'ensemble de ces activités ont dû cesser lors du confinement et une partie de ses activités d'animation et événementielles n'ont pas repris au déconfinement. L'association estime ses pertes d'exploitation à 66 000 euros et sollicite le soutien de la Ville de Paris. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 euros.

La Recyclerie Sportive, gérée par l'association *3S - Séjour Sportif Solidaire* (Massy), a ouvert ses portes en 2018 dans un local du 17e. Elle y gère un atelier vélo solidaire et collecte, répare et réemploie des équipements et matériels sportifs qui allaient être jetés. Elle estime ses pertes d'exploitation à 15 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

L'association *Du Bleu dans les Yeux* (20e), a ouvert en octobre 2016 la Ressource de Belleville dans un local de Paris Habitat. Elle souhaite répondre à un double défi environnemental et social en contribuant à la préservation des ressources naturelles par le biais de la réduction des déchets, et en s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire. Elle collecte à Paris plus de 70 tonnes de biens chaque année. Elle a dû fermer les portes de sa boutique pendant le confinement et estime ses pertes d'exploitation à 25 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

L'association *La Ressourcerie Créative* (14e) a commencé fin 2015 son activité de ressourcerie dans un premier local lors de la « saison 1 » des Grands Voisins avant de déménager dans un local plus petit pour la « saison 2 ». Elle collecte à Paris plus de 150 tonnes de biens chaque année. Au terme de cette expérience d'urbanisme transitoire, la ressourcerie est sur le point d'emménager dans une

galerie marchande de l'avenue du Général Leclerc. Elle estime ses pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire entre 15 000 et 23 000 euros et sollicite le soutien de la Ville de Paris. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

L'association *1000 collectes* (17e) a été créée en 2015 et exerçait déjà une activité informelle de récupération, réutilisation et revalorisation d'objets dans une ancienne station-service du 17e. Elle a ouvert la Ressourcerie des Batignolles dans un local Paris Habitat en 2018. Elle y collecte plus de 150 tonnes de biens chaque année. Elle a dû fermer ses portes à cause de la crise sanitaire et sollicite l'aide de la Ville pour faire face à ses pertes d'exploitation, qui viennent freiner son développement et sa capacité d'essaimage. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

L'association *La Table des Matières* (14e) a été constituée en janvier 2015 et s'est fixé pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous et de contribuer au renforcement de liens sociaux à partir d'une activité de revente de biens culturels d'occasion. Elle estime ses pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire à 10 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 euros.

L'association *La Textilerie* (10e) a ouvert en 2018 un espace dédié au textile écoresponsable, dans le but de réduire les déchets textiles et de sensibiliser les Parisiens à une consommation raisonnée en matière d'habillement en favorisant le faire soi-même. L'association a dû fermer son espace friperie pendant le confinement et a cessé d'organiser des ateliers de couture. Elle estime ses pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire à 22 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros.

L'association *Ma Ressourcerie* (13e) gère une ressourcerie généraliste dans le 13e arrondissement. Elle y collecte plus de 110 tonnes de biens chaque année. L'association a fermé les portes de sa boutique dès le début du confinement et jusqu'à la mi-septembre et estime ses pertes d'exploitation à 45 000 euros. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 euros.

La société à responsabilité limitée ESS *OLVO* (10e), créée en 2016, est spécialisée dans la logistique à vélo à Paris et en proche banlieue. Elle assure la logistique de nombreux commerces responsables parisiens. OLVO a développé une alternative aux plateformes classiques et s'en distingue par son impact social positif : l'entreprise développe autant que possible le salariat de ses coursiers (les coursiers salariés effectuent 70% des heures de transport), contribuant ainsi à valoriser le métier de livreur, et le modèle coopératif de la plateforme permet d'associer étroitement l'ensemble du personnel à sa gestion. En pleine croissance, OLVO a par ailleurs dû déménager au sortir du confinement pour quitter son local historique occupé à titre précaire. Elle estime ses pertes d'exploitation à 178 000 euros et sollicite le soutien de la Ville de Paris pour lui permettre de rester sur sa trajectoire de développement malgré la crise. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros.

La recyclerie *Rejoué* (14e), créée en 2012, est spécialisée dans la collecte, la remise en état et la revente de jouets d'occasion. Cette activité est mise en œuvre à travers un chantier d'insertion, dont le local principal est situé à Vitry-sur-Seine

depuis 2017, mais conserve une boutique à Paris, dans le 14^e, ainsi qu'un agrément de la DIRECCTE 75. La structure accompagne une trentaine de salariés en insertion chaque année. Elle estime ses pertes d'exploitation à 75 000 euros et sollicite le soutien de la Ville de Paris. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 euros.

Considérant l'intérêt que présentent les activités de ces structures pour l'emploi, le lien social, la préservation de l'environnement, je vous propose de m'autoriser à signer avec vingt-quatre de ces structures les conventions dont vous trouverez les textes respectifs joints en annexes.

En investissement :

Le chantier d'insertion *Food de rue* permet chaque année à 12 femmes en insertion de travailler au sein de la Panaméenne (14^e). La halle alimentaire propose une restauration rapide ainsi qu'une épicerie de produits frais et secs. Pour relancer les ventes de la halle alimentaire et pouvoir offrir plus de produits au prix juste pour tous, l'association souhaite réaménager l'espace. Je vous propose de l'aider dans ces investissements à hauteur de 20 000 euros.

La régie de quartier *Fontaine au Roi* (11^e) propose une trentaine d'emplois d'insertion dans le domaine de l'entretien de parties communes et de gestion des ordures ménagères pour des bailleurs sociaux, de l'entretien de voirie, d'espaces verts et de manutention événementielle. Elle souhaite acquérir un véhicule utilitaire destiné à transporter son matériel (entretien mécanisé, barnum, tables...) afin de remplacer l'ancien. Afin de l'aider dans cet achat qui permettra d'améliorer son activité, la qualité de ses services et les conditions de travail de ses salariés, je vous prie de bien vouloir lui accorder une subvention de 8 000 euros.

Emploi Développement est une association intermédiaire qui œuvre notamment dans les domaines de la restauration collective, du nettoyage et du gardiennage, des services à la personne et de l'événementiel. La structure accompagne 290 salariés en insertion. Fortement impactée par la crise sanitaire, la structure sollicite un soutien pour développer ses outils de communication afin de diversifier ses activités. Je vous propose de lui accorder une subvention d'investissement de 18 000 euros.

Considérant l'intérêt que présentent les projets d'investissement de ces structures pour l'emploi et le lien social à Paris, je vous propose de m'autoriser à signer avec ces trois structures les conventions dont vous trouverez les textes respectifs joints en annexes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2020 DAE 217 Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 euros) subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la convention en date du 24 juillet 2020 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions d'investissement (46 000 euros) et des subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et à signer des conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et chacun des organismes suivants :

Accorderie du Grand Belleville
Altermundi
ARES Services Paris
Citoyennes Interculturelles de Paris 20e (CIP 20)

Coup d' main
EBS Le Relais Nord Pas de Calais
Emmaüs Défi
Emploi Développement
Études et chantiers Ile-de-France
Extramuros
Fondation Armée du Salut – Centre Espoir
Fondation Armée du Salut - Palais de la Femme
Food de rue
France Barter
L'Académie des Ruches
La Table de Cana
Les Bouffesquetaires
Lulu dans ma rue
OLVO
Projets- 19
Réagir
Régie de Quartier Fontaine au Roi
Rejoué
Rue de l'échiquier
Secours Emploi
Travail et Vie
Veni Verdi
Villette Emploi
Villette emploi ETTI

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 60 000 euros est attribuée à l'association *Études et chantiers Ile-de-France* domiciliée 10 place Jules Valles 91000 Evry (SIMPA n° 111181/dossier 2020-10055) au titre de l'exercice 2020.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à la s.a.s. *Ares Services Paris*, domiciliée 14, rue Lesault (93 Pantin) (SIMPA n°191931 /dossier 2020_10069) au titre de l'exercice 2020.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement 25 000 euros est attribuée à l'association *Villette Emploi ETTI*, domiciliée 211, avenue Jean Jaurès 75019 (SIMPA n°191959 /dossier 2020_10091) au titre de l'exercice 2020 .

Article 5 : Une subvention de fonctionnement 70 000 euros est attribuée à l'association *Villette Emploi*, domiciliée 211 avenue Jean Jaurès - Pavillon des maquettes 75019 Paris (SIMPA n° 65682/dossier 2020_10079) au titre de l'exercice 2020.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 50 000 euros est attribuée à l'association *Secours Emploi*, domiciliée 9, rue de Mont Louis 75011 PARIS (SIMPA n° 50581 /dossier 2020_10098) au titre de l'exercice 2020 .

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 40 000 euros est attribuée à la s.a. *La Table de Cana*, domiciliée 5bis, rue Maurice Ravel (92 Antony) (SIMPA n°188518 /dossier 2020_10119) au titre de l'exercice 2020 .

Article 8 : Une subvention de 50 000 euros est attribuée à l'association *Travail et vie*, domiciliée 212, rue Saint Maur 75010 PARIS (SIMPA n°190503 /dossiers 2020_10237) au titre de l'exercice 2020 .

Article 9 : Une subvention de 50 000 euros est attribuée à la société coopérative de production S.A. *EBS Le Relais Nord Pas-de-Calais*, domiciliée chemin des Dames (62 Bruay-la-Buissière) (SIMPA n°192176 /dossier 2020_10145) au titre de l'exercice 2020 .

Article 10 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association *Coup d'Main*, domiciliée 2, cour Saint Pierre 75017 PARIS (SIMPA n° 6561 /dossier 2020_09944) au titre de l'exercice 2020 .

Article 11 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association *Réagir*, domiciliée 26, rue Jean Dollfus 75018 PARIS (SIMPA n° 37161 /dossier 2020_09940) au titre de l'exercice 2020 .

Article 12 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à la Fondation *Armée du Salut – Centre Espoir*, domiciliée 39, rue du Chevaleret 75013 PARIS (SIMPA n°188845 /dossier 2020_10068) au titre de l'exercice 2020 .

Article 13 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à la *Fondation Armée du Salut - Palais de la Femme* domiciliée 94, rue de Charonne 75011 PARIS (SIMPA n° 188995 /dossier 2020_10088) au titre de l'exercice 2020 .

Article 14 : Une subvention de 60 000 euros est attribuée à la SARL *Altermundi*, domiciliée 41, rue du chemin vert 75011 PARIS (SIMPA n° 187355 /dossier 2020_10142) au titre de l'exercice 2020 .

Article 15 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *Citoyennes Interculturelles de Paris 20^e (CIP 20)*, domiciliée 39 bis rue de Tourtille 75020 PARIS (SIMPA n° 54062/dossier 2020_10114 au titre de l'exercice 2020.

Article 16 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la structure *Ce que mes yeux ont vu*, domicilié 10 rue Rosa Bonheur 75015 Paris (SIMPA n° 192828 /dossier 2021_00154 au titre de l'exercice 2020 .

Article 17 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée à la structure *La Belle Empreinte*, domicilié 14 rue Ferdinand Fabre 75015 PARIS (SIMPA n° 192637 /dossier 2020_10147 au titre de l'exercice 2020 .

Article 18 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la structure *Astrolabe Conseil*, domiciliée 17 rue Pasteur – Astrolabe Coopérative 75011 PARIS (SIMPA n° 181366/dossier 2020_10143 au titre de l'exercice 2020.

Article 19 : Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée à l'association *L'Académie des Ruches*, domiciliée 24 rue de l'Est 75020 Paris (SIMPA n° 108762/dossier 2020_10232 au titre de l'exercice 2020.

Article 20 : Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée à l'association *Projets-19*, domiciliée 9 rue Mathis 75019 Paris (SIMPA n° 11085/dossier 2020_10229 au titre de l'exercice 2020.

Article 21 : Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée à la structure *Désirée*, domiciliée 69 boulevard Voltaire 75011 Paris (SIMPA n° 188860/dossier 2020_09948) au titre de l'exercice 2020.

Article 22 : Une subvention de fonctionnement de 30 000 euros est attribuée à la structure *Les Bouffesquetaires*, domiciliée 69 rue Armand Carrel 75019 PARIS (SIMPA n° 181530/dossier 2020_10070) au titre de l'exercice 2020.

Article 23 : Une subvention de fonctionnement de 1 000 euros est attribuée à l'association *GRAINE Ile de France* domiciliée 17 rue Capron 75018 PARIS Paris (SIMPA n° 18917/ dossier 2020_10115) au titre de l'exercice 2020.

Article 24 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à l'association *Saveurs en Partage*, domiciliée 43 rue de la Mare 75020 Paris (SIMPA n° 191369/dossier 2020_10156) au titre de l'exercice 2020.

Article 25 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la structure *Du Vert en Bocal*, domiciliée 11 rue Saint-Paul 75004 PARIS (SIMPA n° 196933/ dossier 2020_10333) au titre de l'exercice 2020.

Article 26 : Une subvention de fonctionnement de 40 000 euros est attribuée à l'association *Veni Verdi*, domiciliée 18 -20 rue Ramus Mvac 20e Boite 38 75020 Paris (SIMPA n° 43801/dossier 2020_10157) au titre de l'exercice 2020 .

Article 27 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la structure *Oh la Vache !*, domiciliée 16 rue Eugène Carrière 75018 PARIS (SIMPA n° 190516/dossier 2020_10162) au titre de l'exercice 2020.

Article 28 : Une subvention de fonctionnement de 2 500 euros est attribuée à l'association de *l'Accorderie du Grand Belleville*, domiciliée 43 rue des Panoyaux 75020 Paris (SIMPA n° 189401/ dossier 2020_09936) au titre de l'exercice 2020.

Article 29 : Une subvention de fonctionnement de 1 000 euros est attribuée à l'association de *l'Accorderie Paris-Sud*, domiciliée 6 rue Maurice Bouchor 75014 Paris (SIMPA n° 190588/ dossier 2020_10186) au titre de l'exercice 2020.

Article 30 : Une subvention de fonctionnement de 7 000 euros est attribuée à l'association *Réseau des Accorderies de France*, domiciliée 22 rue Deparcieux - Maison des Associations du 14^{ème} arrondissement 75014 PARIS (SIMPA n° 181516/dossier 2020_10178) au titre de l'exercice 2020.

Article 31 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à la structure *France Barter*, domiciliée 10 rue Chabanais 75002 PARIS Paris (SIMPA n° 191497 / dossier 2020_09935) au titre de l'exercice 2020 .

Article 32 : Une subvention de fonctionnement de 50 000 euros est attribuée à la structure *Rue de l'Echiquier*, domiciliée 12 rue du Moulin Joly 75011 PARIS (SIMPA n° 196903 /dossier 2020_10274) au titre de l'exercice 2020 .

Article 33 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à la structure *Ethi'kdo*, domiciliée 14 rue d'Aligre 75012 PARIS (SIMPA n° 193195/ dossier 2020_09923) au titre de l'exercice 2020.

Article 34 : Une subvention de fonctionnement de 140 000 euros est attribuée à la structure *Lulu dans ma rue*, domiciliée 22 rue Pajol 75018 Paris (SIMPA n° 196783/dossier 2020_10128) au titre de l'exercice 2020.

Article 35 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à l'association *A Travers Fil*, domiciliée 134-140 rue d'Aubervilliers 75019 Paris (SIMPA n° 183526/ dossier 2020_10121) au titre de l'exercice 2020.

Article 36 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à la structure *Collaborative Recycling (Co-Recyclage)*, domiciliée 24 rue Léon Frot 75011 Paris (SIMPA n° 188815/dossier 2020_10281) au titre de l'exercice 2020.

Article 37 : Une subvention de fonctionnement de 25 000 euros est attribuée à l'association *Emmaüs Alternatives*, domiciliée 22 rue des Fédérés 93100 Montreuil (SIMPA n° 188453 / dossier 2020_10030) au titre de l'exercice 2020.

Article 38 : Une subvention de fonctionnement de 40 000 euros est attribuée à l'association *Emmaüs Coup de Main*, domiciliée 31 avenue Édouard Vaillant 93500 Pantin (SIMPA n° 49281 / dossier 2020_10073) au titre de l'exercice 2020.

Article 39 : Une subvention de fonctionnement de 50 000 euros est attribuée à l'association *Emmaüs Défi*, domiciliée 6 rue Archereau 75019 Paris (SIMPA n° 67261 / dossier 2020_10054) au titre de l'exercice 2020.

Article 40 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *Emmaüs La Friperie Solidaire*, domiciliée 8 rue Victor Hugo 94140 Alfortville (SIMPA n° 183819/ dossier 2020_10151) au titre de l'exercice 2020.

Article 41 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *Envie Trappes en Yvelines*, domiciliée 17 avenue Roger Hennequin 78190 Trappes (SIMPA n° 196703 / dossier 2020_10081) au titre de l'exercice 2020.

Article 42 : Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée à l'association *Extramuros*, domiciliée 156 rue Ménilmontant 75020 Paris (SIMPA n° 15247 / dossier 2020_10173) au titre de l'exercice 2020.

Article 43 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à l'association *La Bricollette*, domiciliée 41 rue du Simplon 75018 Paris (SIMPA n° 186538 /dossier 2020_10174) au titre de l'exercice 2020.

Article 44 : Une subvention de fonctionnement de 40 000 euros est attribuée à l'association *La Petite Rockette*, domiciliée 125 rue du Chemin Vert 75011 Paris (SIMPA n° 59841/dossier 2020_10072) au titre de l'exercice 2020.

Article 45 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association *3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive)*, domiciliée 3

rue des Etats-Unis 91300 Massy (SIMPA n° 188896/dossier 2020_10110) au titre de l'exercice 2020.

Article 46 : Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée à l'association *Du Bleu dans Les Yeux*, domiciliée 78 rue de la Villette 75019 Paris (SIMPA n° 187334 / dossier 2020_10167) au titre de l'exercice 2020 .

Article 47 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à l'association *La Ressourcerie Créative*, domiciliée 82 avenue Denfert-Rochereau Bat Jalaguier 75014 Paris (SIMPA n° 183590/dossier 2020_10184) au titre de l'exercice 2020.

Article 48 : Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée à l'association *1000 Collectes*, domiciliée 4 rue Camille Pissarro 75017 PARIS (SIMPA n° 184222 / dossier 2020_10163) au titre de l'exercice 2020.

Article 49 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée à l'association *La Table des Matières*, domiciliée 87 rue Daguerre 75014 Paris (SIMPA n° 184123 /dossier 2020_10094) au titre de l'exercice 2020 .

Article 50 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à l'association *La Textilerie*, domiciliée 22 rue du Chateau Landon 75010 Paris (SIMPA n° 189075/dossier 2020_09933) au titre de l'exercice 2020.

Article 51 : Une subvention de fonctionnement de 25 000 euros est attribuée à l'association *Ma Ressourcerie*, domiciliée 126 avenue d'Italie 75013 PARIS (SIMPA n° 8025 /dossier 2020_10177) au titre de l'exercice 2020 .

Article 52 : Une subvention de fonctionnement de 50 000 euros est attribuée à la structure *Olvo*, domiciliée 18 rue de Sambre et Meuse 75010 PARIS (SIMPA n° 193461/dossier 2020_10160) au titre de l'exercice 2020.

Article 53 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à l'association *Rejoué*, domiciliée 22 rue Deparcieux - Maison des Associations du 14^{ème} arrondissement 75014 PARIS (SIMPA n° 18871 /dossier 2020_10047) au titre de l'exercice 2020 .

Article 54 : La dépense de fonctionnement correspondante (articles 2 à 53) de 1 330 500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 55 : Une subvention d'investissement de 20 000 euros est attribuée à l'association *Food de rue*, domiciliée 164 rue des Pyrénées 75020 Paris (SIMPA n°186858/dossier 2020_10133) au titre de l'exercice 2020.

Article 56 : Une subvention d'investissement de 8 000 euros est attribuée à l'association *Régie de Quartier Fontaine au Roi*, domiciliée 1 rue Robert Houdin 75011 Paris (SIMPA n° 7601/dossier 2020_10107) au titre de l'exercice 2020.

Article 57 : Une subvention d'investissement de 18 000 euros est attribuée à l'association *Emploi Développement* domiciliée 70, rue du Moulin vert (14e) (SIMPA n° 144121 /dossier 2020_10172) au titre de l'exercice 2020 .

Article 58 : La dépense d'investissement correspondante (articles 55 à 57) de 46 000 euros sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.